

COMPTE RENDU
Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 octobre 2018 à 20h00 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

Etaient présents : FEUFEU David, AUBIN Joël, GIRARD Jean-Luc, BOINOT Eliane, GILL Lee, LAMARCHE Catherine, REAU Jean-Christophe, RIBETTE Aurélien et GAILLARD Denis

Etaient absents excusés : TALBOT Anne-Laure (pouvoir à FEUFEU David), BOUDIER Mickaël, CHALEROUX Ludovic, AUBRUN Xavier et GAULT Isabelle,

Secrétaire de séance : GILL Lee

* * * * *

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

* * * * *

1 – Subventions Association, Indemnité et adhésions

Monsieur RIBETTE détaille au conseil municipal les propositions aux diverses associations qui ont fait des demandes de subventions ainsi qu'à divers organismes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder **les subventions suivantes** : (qui ne seront versées comme convenu qu'après réception du bilan 2017 et de leur solde de trésorerie)

Le Sang d'Ici	232€ (150 + 82 remboursement buvette nuit du patrimoine)
L'Art en Folie	300€
Amis de l'Eglise St Hilaire	100€
Solidarité missionnaire	100€
UNC AFN	100€
ESGL	500€
Comité de Jumelage Houldizy	1000€
Chambre des métiers	135 (45€/élève)
MFR et EREA	37€/élève
Collège de Thénezay	285 (15€/élève)

Et Indemnité/adhésions:

Gardiennage église	120.97€ (cir. 27/02/2018)
Abeille du Poitou	62.70€
FDGDON79	69.55€

Ces montants sont inscrits au budget 2018.

2 – BULLETIN MUNICIPAL

Les deux devis pour la réalisation du bulletin municipal 2019 s'élèvent à :

Tti Services (Mazières)	1397.88€ TTC
Impression créative (Bressuire)	1011.00€ TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter son choix sur « Impression créative ».

3 – CHAUSSEES DU THOUET

Du 24 septembre au 20 octobre il a été procédé à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général suite à la demande du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet relative à l'autorisation environnementale pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à l'autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

Monsieur le Maire demande au conseil de s'exprimer sur les nouvelles directives qui amènent la suppression des chaussées sur le Thouet.

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, évoque l'intérêt de sauvegarder les chaussées et d'utiliser les fonds alloués aux travaux de suppression des chaussées pour la réfection et la réhabilitation de ces dernières.

4 – COMMISSION DE CONTROLE ELECTION

La nouvelle réforme qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019 mettra fin au principe de la révision annuelle des listes électorales qui seront dorénavant permanentes et extraites du répertoire électoral unique (REU). La commission administrative sera supprimée. Cependant une vérification annuelle sera opérée par une commission de contrôle ou avant chaque scrutin.

La commission de contrôle est composée, dans les communes de -1000 habitants, d'1 conseiller municipal (sauf maire et adjoints titulaires d'une délégation), d'1 délégué de l'administration (sauf membre du conseil municipal ou agent municipal) désigné par le Préfet et d'1 délégué du tribunal désigné par le président du TGI. Proposition conseiller municipal : BOINOT Eliane, titulaire et REAU Jean-Christophe, suppléant.

Concernant le délégué de l'administration et considérant qu'une connaissance de la commune est nécessaire, le conseil soumet plusieurs noms. Ces personnes seront contactées pour accord avant envoi des propositions à la Préfecture pour un titulaire et un suppléant.

5 – MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL/AGENT

5.1 MODIFICATION HORAIRES

Depuis la mise en place renforcée du HACCP à la cantine et l'introduction de plus de « BIO » et de « frais » il est proposé d'augmenter les heures de Madame LEBOUT de 10% soit 22heures annualisées au lieu de 20h actuellement.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord, cette modification prendra effet au 1^{er} janvier 2019

5.2 RIFSEP CIA

Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, dans la fonction publique de l'Etat

Vu le modèle de délibération validé par le Conseil municipal du 31 janvier 2018 et considérant les modifications demandées par le Comité technique paritaire en date du 11 septembre 2018 relatif à la déclinaison des critères, et à la cotation des postes selon les critères professionnels et le classement des postes dans les groupes de fonctions.

Considérant l'exposé de Mr la Maire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité

- d'instituer, selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et la part complément indemnitaire annuel (CIA) à compter du 1^{er} novembre 2018

- et accepte les modifications demandées : maintien des indemnités en cas d'absences rémunérées 50% en maladie ordinaire, en cas d'absence rémunérées à 100% en maladie professionnelle et accident de service.

6 – ENQUETE PUBLIQUE CARRIERE

Compte tenu des délais d'instruction de cette enquête, celle-ci sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Travaux SEVT à partir du 5 novembre prochain pour 50 jours sur la partie du Pont à La Gandonnière avec nécessité de déviation pendant toute la durée des travaux.

Monsieur le Maire rappelle au conseil la cérémonie du 11 novembre, des invitations ont été distribuées aux enfants de nos écoles.

Travaux lotissement de l'Archère : problème d'écoulement au niveau de l'habitation de Mr et Mme PALLOT depuis presque 2 ans, revoir avec l'entreprise qui a effectué les travaux (ROY TP) et envoyer un courrier à Alpha géomètre, qui était en charge du suivi, sur la garantie décennale.

Sacristie : devis POTET nettoyage et remise en état 3151.20€ TTC

Lotissement de St Marc : réunion à prévoir avec Monsieur BOUTHIER pour une modification du marché/voirie.

Association LA MASSETTE (chantier participatif) demande de passer une convention avec la commune pour réhabiliter la mare communale de Verrines.

Pour information : L'arrêté du 18 septembre 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et publié au JO le 20 octobre 2018 a reconnu notre commune en état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Domaine de la Barre : Monsieur le Maire a rencontré Mr PERVANÇON Franck qui a pris la suite de Jean et Anne ROBIN à la Ferme Saint Michel. Des devis pour l'indication de cette structure seront demandés de la même manière de ce qui avait été fait aux diverses entreprises de la commune en 2013.

Fin de la réunion à 22 h 15 mn

Rappel des délibérations du 31 octobre 2018

- 1- Subventions associations et indemnités**
- 2- Bulletin municipal**
- 3- Chaussées sur le Thouet**
- 4- Commission de contrôle élection**
- 5- Modification de temps de travail/agent + RIFSEP/CIA**
- 6- Enquête publique Carrière**
- 7- QUESTIONS DIVERSES**

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	TALBOT Anne-Laure Absente Pouvoir FEUFEU	AUBIN Joël	RIBETTE Aurélien	GIRARD Jean-Luc
AUBRUN Xavier Absent	BOINOT Eliane	BOUDIER Mickaël Absent	CHALEROUX Ludovic Absent	GAILLARD Denis
GAULT Isabelle Absent	GILL Lee	LAMARCHE Catherine	REAU Jean-Christophe	